

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCÉL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 006-1841/17/CM

**■ Approbation de l'avenant à la charte de mutualisation des contingents réservataires dans le cadre des opérations de Renouvellement Urbain
MET 17/2982/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le renouvellement urbain sur la Ville de Marseille s'articule autour de 14 programmes. Ces opérations conduisent à la démolition d'environ 2 700 logements, dont 1 720 ont déjà été effectués. Les démolitions nécessitent le relogement d'environ 2 600 ménages, dont 2350 réalisées.

Pour accélérer les opérations de démolition conventionnées avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), une démarche de mutualisation des contingents réservataires a été mise en place, à l'initiative de l'Etat et de la Ville de Marseille, pour faciliter les relogements des ménages concernés par ces opérations. Dans ce contexte, la charte de mutualisation des contingents réservataires a été signée le 11 juillet 2012 afin de créer une dynamique de mise en commun de logements et une nouvelle offre.

La mise à disposition des logements s'est formalisée au travers de la Plateforme Relogement qui constitue l'outil opérationnel de mise en œuvre de la charte.

Sur la période 2012-2015, les engagements des différents réservataires signataires de la charte se répartissent de la façon suivante : l'Etat (200 logements), la Ville de Marseille (60 logements), le Département (25 logements) la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (30 logements), les collecteurs d'Action Logement (50 logements) chaque année.

Il s'agit aujourd'hui de reconduire le dispositif de la Plateforme Relogement, qui bénéficie du bilan suivant :

- Son caractère partenarial, avec l'engagement actif dans la démarche des réservataires signataires de la charte, des bailleurs sociaux concernés par des opérations de démolitions, des équipes de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui accompagnent les ménages dans leur parcours de relogement, et avec le soutien de l'ARHLM et d'Euroméditerranée ;
- Quantitativement : 13 projets ANRU bénéficient de ce dispositif, ce qui se traduit par 1077 offres retenues par la Plateforme sur les 1236 offres transmises par les réservataires dont 11 relevant du contingent de la Métropole, et par 429 logements attribués et acceptés, dont 3 sur le contingent de la Métropole. Ce taux de 40% d'attributions au regard des offres retenues est équivalent, voire meilleur que le taux correspondant pour les relogements effectués au sein du parc d'un même bailleur social ;
- Qualitativement : le volume d'offres mobilisées a permis de donner de la fluidité au parcours résidentiel des ménages relogés en facilitant l'adaptation du logement à la taille du ménage (72% des cas de relogement au travers de la Plateforme), les décohabitations, les mobilités géographiques et l'ouverture au patrimoine d'autres bailleurs (40% des relogements) ;

Ce dispositif a également permis de mieux connaître les souhaits des ménages en matière de localisation, de typologie et de faire progresser la mobilisation de tous les acteurs qui interviennent dans le relogement. Dans ce cadre, en effet, deux enquêtes qualitatives ont été menées auprès d'échantillons de ménages relogés via la Plateforme, qui ont apporté une analyse fine et nuancée de ces parcours.

A ce jour, environ 260 ménages doivent encore être relogés pour permettre de conduire à leur terme les opérations de démolition du Programme National de Rénovation Urbain 1 (PNRU I).

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Il est également indispensable de construire par anticipation un dispositif utile et efficace de solidarité interpartenariale pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dont les contours et les principes sont définis dans le Protocole de Préfiguration remis par la Métropole à l'ANRU en décembre 2016.

Aussi, au regard des opérations de relogement restant encore à conduire pour les opérations de démolition et des nombreux enseignements positifs tirés de cette démarche innovante, tant pour la fin du PNRU actuel que pour les bases du futur NPNRU, il est proposé de prolonger, dans les mêmes conditions, cette démarche pour les trois prochaines années par voie d'avenant à la charte de mutualisation.

Ainsi, la plateforme relogement poursuivra son activité et sera alimentée par les différents réservataires pour la mise à disposition chaque année d'une partie de leur contingent : l'Etat (200 logements), la Ville de Marseille (60 logements), le Conseil Départemental (50 logements), la Métropole Aix Marseille Provence (30 logements), les collecteurs d'Action Logement (50 logements).

L'avenant à la charte de mutualisation des contingents réservataires a été validé par l'Etat en fin d'année 2015, par la Ville de Marseille (DCM du 18 décembre 2015) et par le Conseil Départemental (le 25 mars 2016).

Il est rappelé que le fonctionnement de la Plateforme Relogement est financé à 50% par la Ville de Marseille et 50% par l'ANRU.

Compte tenu de l'engagement de la Métropole dans les programmes de renouvellement urbain, il est proposé d'autoriser la signature de l'avenant à la charte mutualisée des contingents réservataires, annexé au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 29 mars 2017.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La démarche de mutualisation des contingents réservataires mise en place, à l'initiative de l'Etat et de la Ville de Marseille ;
- L'engagement de la Métropole dans les programmes de renouvellement urbain ;

Délibère

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Article 1 :

Est approuvé l'avenant à la charte de mutualisation des contingents réservataires du 11 juillet 2012, dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (annexe 1).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS